

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.154

Collecte des ordures
ménagères et du tri
sur la commune de
MORNAC : reprise en
régie par le
GrandAngoulême à
compter du 1er
janvier 2013

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.154**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SUR LA COMMUNE DE MORNAC :
REPRISE EN REGIE PAR LE GRANDANGOULEME A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013**

Par délibération n° 156 du 3 novembre 2011, le conseil communautaire a approuvé à compter du 1^{er} janvier 2012, l'intégration de la commune de MORNAC. Depuis cette date, les marchés passés au préalable avec Calitom ont été repris par le GrandAngoulême par voie d'avenants de transfert partiel.

En 2011, lors de l'optimisation de la collecte en régie, la possibilité de collecter les ordures ménagères (OM) sur la communes de Mornac avait été anticipée. Ainsi, après la suppression d'une tournée du matin, le service est en mesure de reprendre la collecte des OM et du tri en régie, sans création de tournée supplémentaire.

Par ailleurs, les marchés de collecte actuels, se poursuivent en principe au-delà du 31 décembre 2012. Toutefois, dans un souci de cohérence, d'image et de rationalité, il convient de mettre un terme anticipé à ces marchés en conformité avec le code des marchés publics, avec une négociation éventuelle avec leurs titulaires.

Enfin, le marché pour la collecte du verre s'achevant au 31 décembre 2012. Les équipes en régie du GrandAngoulême sont à même de reprendre la collecte des colonnes aériennes de la commune, sans perturber l'organisation du service.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la reprise en régie des opérations de collecte des ordures ménagères et du tri.

D'AUTORISER Monsieur le Président à négocier l'arrêt anticipé de certains des marchés publics de prestation repris par le GrandAngoulême lors de l'intégration de Mornac dans le périmètre communautaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'arrêt anticipé de certains de ces marchés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 12 juillet 2012